

## **Question orale Kattrin Jadin à Koen Geens (VPM Justice et Régie des Bâtiments ) sur "L'affaire d'espionnage"**

**Kattrin Jadin (MR):** Afin de préserver la confidentialité des informations, de nombreuses structures font appel à des sociétés spécialisées dans le chiffrement des conversations. Une société suisse de cryptage était particulièrement populaire parmi celles-ci. Cette société a été secrètement rachetée en 1970 par les services secrets américains (CIA) et allemands (BND).

Selon les révélations de différentes chaînes d'information (*The Washington Post*, les télévisions allemande ZDF et suisse SRF), les deux agences de contre-espionnage ont manipulé les équipements de la société afin de casser facilement le cryptage, en espionnant ainsi jusqu'à 120 pays, dont les services diplomatiques belges qui ont été clients de cette entreprise par le passé.

Quid de cette affaire d'espionnage, que j'estime moi aussi très grave? À quel degré la Belgique a-t-elle été victime d'espionnage? Y aura-t-il une enquête de la part de notre pays à ce sujet ?

**Koen Geens, ministre:** Chers collègues, je peux seulement vous répondre pour ce qui relève de la Sûreté de l'État. Cette dernière a fait les vérifications nécessaires et confirme qu'elle n'a pas utilisé de matériel de la firme Crypto AG ou de ses successeurs durant les dix dernières années. La période qui précède fait l'objet de recherches additionnelles, mais il n'y a pour le moment pas d'indications qu'un tel matériel ait été utilisé par le passé.

Gezien de toenemende complexiteit van technologieën op dit vlak is het voor een dienst erg moeilijk om erover te waken dat er geen *backdoors* geïntegreerd worden in dit type apparatuur. Naast de mogelijke technische controles, lijkt het mij aangewezen om bijzondere aandacht te besteden aan criteria zoals het democratisch karakter van het land van herkomst van de leverancier, de wetgeving die in dit land van toepassing is met betrekking tot het verzamelen van inlichtingen, de onafhankelijkheid van de rechterlijke macht in het betrokken land, de banden tussen een dergelijke leverancier en zijn nationale overheid enzovoort. Natuurlijk sluit dit mogelijke misbruiken niet uit, zoals blijkt uit voorliggend dossier, maar ze kunnen wel een bijkomende garantie zijn.

De Veiligheid van de Staat was niet op de hoogte van deze vermeende praktijken door de Amerikaanse en Duitse diensten voor dit in open bronnen verscheen.

Voor de rest verwijst ik u naar de minister van Defensie, aan wie u de vraag ook hebt gesteld.

**Kattrin Jadin (MR):** Madame la présidente, mon collègue a été prévoyant et a déjà posé la question au ministre De Crem. J'ai voulu donner priorité au ministre de la Justice, étant donné que la Sûreté de l'État relève de ses compétences. Ce sont des éléments très intéressants. Je pense qu'il convient d'encore investiguer pour avoir la sûreté la plus totale (c'est le cas de le dire) en ce qui concerne les risques que nous pouvions évoquer à la lumière des textes que nous avons pu lire.